

Déclaration de naissance

Registre des français à l'étranger - Inscription consulaire

Téléservice

Mis à jour le 21 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour accéder à la démarche, il est nécessaire de créer ou d'utiliser un compte service-public.fr.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

Se munir de ses identifiants.



Attention : si vous avez déjà été inscrit dans ce consulat ou un autre, il convient de faire une démarche d'actualisation (particuliers) ou de renouvellement (particuliers). (particuliers)

- <https://psl.service-public.fr/mademarche/INSRegistreFR/demarche?action=INSCRIPTION> - Ministère chargé des affaires étrangères



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr